



ABONNEMENTS

Un an Six mois :  
Suisse . . . . Fr. 6» — Fr. 3» —  
Union postale » 12» — » 6» —  
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissent le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES

suisses 20 c., offres et demandes  
de place 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le Journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### L'assemblée patronale du 26 novembre à Neuchâtel

La *Solidarité horlogère*, organe officiel des associations ouvrières horlogères, commente comme suit, dans son numéro du 14 ct., les résolutions prises à Neuchâtel, par les délégués des associations patronales.

« La décision prise par les associations patronales n'est pas de nature à nous étonner. En prenant cette décision, le patronat s'est montré inféodé de mêmes idées qu'autrefois, où il a déclaré être le seul maître dans le domaine du travail; aujourd'hui, en face de la puissance du syndicat ouvrier, il admet de reconnaître dans les ouvriers réunis des co-intéressés, et passe avec eux des conventions collectives, régularisant les conditions de travail.

« C'est un immense progrès.

« Mais ce qui ne constitue pas un progrès, c'est qu'aujourd'hui le patronat horloger s'arroge le droit de discuter nos statuts. C'est un excès de zèle et un reste de son ancienne habitude de vouloir diriger l'ouvrier. C'est peine perdue. Grâce au progrès social, grâce à l'organisation ouvrière, l'ouvrier est devenu l'égal du patron.

« Nous n'attribuons du reste aucune importance à la disposition visée par l'assemblée patronale, parce que ce ne sont pas les syndicats ouvriers qui supprimeront le patronat, mais l'arbitraire et les abus que commet le patronat lui-même. Les coopératives et la socialisation d'entreprises sont le produit d'abus commis par le capitalisme.

« Citons comme exemples frappants l'activité des syndicats, cartels et trusts!

« Nos patrons et fabricants attribuent donc une importance à une disposition qu'elle n'a pas et qu'elle ne peut jamais avoir.

« La suppression du patronat ne se crée pas; si elle se fait ce sera le produit du mouvement social que personne n'arrêtera.

« Quant à la lutte de classe, elle a existé dès le moment où il y a eu des exploités

et des exploités; l'harmonie des intérêts est encore lointaine!

« Il nous semble donc que la disposition en cause sert plutôt de prétexte pour esquiver la demande de l'Union générale. La question de l'application du *Label* est en outre assez complexe pour l'industrie horlogère. Avec le *Label* on cherche généralement à atteindre deux buts :

« 1. Attester que le produit est fabriqué dans des conditions acceptées par les ouvriers syndiqués, et

« 2. Que le produit est de qualité.

« Voudrait-on appliquer le *Label* aussi à la « clouterie » ou plus précisément aux montres de 3 à 5 fr. ?

« Il y a encore d'autres questions comme celles des pièces détachées, faites par des ouvriers non syndiqués ou provenant de l'étranger; ensuite c'est la question des ouvriers et fabricants de l'autre côté de la frontière. Ce sont des questions compliquées qui auraient mis à un moment donné, nous en sommes certain, les organisations ouvrières horlogères dans une drôle et même dans une fausse position. Quant au syndicat obligatoire nous devons l'obtenir par nos propres forces, en l'imposant au patronat. Le patron qui préfère la paix à la lutte y accèdera volontiers, et celui qui est lui-même syndiqué se dira : qu'il n'est que logique que l'ouvrier occupé par lui doive faire partie de son syndicat.

« En somme, nous ne voyons aucun mal à la solution donnée aux demandes de l'Union générale par les associations patronales.

« Cependant nous voulons rappeler une autre demande formulée par les Fédérations ouvrières horlogères, il y a quelques années déjà : leur représentation dans la *Chambre suisse de l'Horlogerie*.

« C'est un organe à caractère officiel, entretenu par les deniers publics, et qui représente auprès des autorités publiques les intérêts généraux de l'industrie horlogère suisse et des industries annexes.

« Cet organe est composé uniquement de patrons et de magistrats; la place des ouvriers est là. Y renoncer, c'est non seule-

ment sanctionner l'état actuel, mais approuver son activité »

\* \* \*

L'auteur des appréciations qui précèdent, ne paraît pas avoir une sympathie bien marquée pour le *Label* ou marque syndicale et les objections qu'il présente à son application sont fort justes; elles suffisent à écarter cette inutile complication qui serait venue s'ajouter à toutes celles, déjà suffisamment nombreuses, qui entravent la facile production des montres.

Quant aux syndicats obligatoires, les pouvoirs publics de la Confédération et des cantons apprendront avec satisfaction que les ouvriers entendent les réaliser eux-mêmes, et sans le secours de la législation. Les ouvriers y seront d'ailleurs aidés, indirectement tout au moins, par certains grands groupements patronaux qui, sans avoir inscrit dans leurs statuts, les mots syndicat obligatoire, n'en ont pas moins réalisé le principe de l'obligation, dans ce qu'il a de plus absolu.

Le petit couplet à la Chambre suisse de l'horlogerie n'est pas nouveau. On le réédite de temps à autre, pour n'en pas perdre l'habitude et montrer qu'on est persévérant dans certaines revendications.

Nous n'y voyons d'ailleurs aucun inconvénient, bien au contraire. Nous rappellerons que le Comité central de la Chambre, terminait comme suit son préavis du 4 décembre 1902 : « Nous ne manquerons pas, au cours de cette nouvelle période, de noter tous les indices qui pourraient militer en faveur d'une transformation, comme aussi d'étudier l'extension possible de notre champ d'activité. »

En ce moment même, le Comité central de la Chambre, étudie la forme à donner aux résultats de son étude des nouvelles conditions intérieures de l'horlogerie suisse. Il n'a donc nullement perdu de vue la demande des associations ouvrières.

En résumé, tout le monde est content : les délégués patronaux d'avoir manifesté contre les théories collectivistes que l'Union générale des ouvriers horlogers a cru devoir introduire dans ses statuts; les ou-

vriers d'avoir prévu que leur demande ne serait pas agréée par les patrons.

Mais, puisque l'auteur de l'article déclare que les dispositions visées des statuts de l'Union générale n'ont aucune importance, on se demande pourquoi on les y a introduites. Comme on peut se demander aussi la raison d'une demande qu'on savait devoir être refusée.

### Syndicat des fabricants suisses de montres or

Le Syndicat des fabricants suisses de montres or, a tenu lundi 16 courant, son assemblée générale ordinaire clôturant l'exercice de l'année 1907. Elle a confirmé par acclamations Monsieur C. Girard-Gallet dans ses fonctions de président et procédé à la nomination du nouveau Comité de direction.

L'association compte actuellement 363 membres et le rapport constate que pendant l'année écoulée le travail incombant au Comité de direction a été considérable; il y a eu en 1907: 4 assemblées générales, 18 séances du Comité, 50 réunions du Bureau. Dix circulaires ont, au fur et à mesure, renseigné tous les membres du Syndicat sur le travail effectué.

Après liquidation des questions purement administratives, les modifications apportées à la convention entre le Syndicat et la Société suisse des fabricants de boîtes de montres en or ont été discutées et adoptées à une grande majorité. La séance s'est terminée après un échange de vues au sujet de nouveaux tarifs présentés récemment par plusieurs groupements de fournisseurs, dont l'étude est trop complexe pour qu'une résolution puisse être prise séance tenante.

Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu, malgré l'état actuel des affaires et le renchérissement de la fabrication, de modifier les conditions de vente à l'étranger, de sorte que toutes les augmentations accordées devront être supportées entièrement par les fabricants.

Le Comité de direction pour l'année 1908, a été nommé. Trois membres de l'ancien comité n'ont pas accepté le renouvellement de leur mandat. Comme le Comité se constitue lui-même, à l'exception du Président nommé par l'assemblée générale, nous en donnerons la composition dans un autre numéro.

### Chez les monteurs de boîtes

Plusieurs journaux publient l'information suivante:

«La Société suisse des fabricants de boîtes de montres or a décidé de réduire la journée de travail à partir d'aujourd'hui lundi. L'horaire nouveau est de 8 heures à midi et de 1 1/2 à 5 heures. D'autre part, à cause des fêtes de fin d'années, les ateliers seront fermés complètement depuis le lundi 30 décembre au lundi 6 janvier.

«Cette décision qui concerne les ateliers de monteurs de boîtes or de toute la Suisse, sauf Genève, confirme les fâcheuses prévisions de ces derniers temps sur la situation critique actuelle dans l'industrie horlogère.»

D'après des informations prises à bonne source, la fermeture des ateliers et fabriques du lundi 30 décembre au lundi 6 janvier, n'aurait pas été encore décidée par la

Société des fabricants de boîtes de montres en or.

### Tête de Turc!

On nous écrit de Porrentruy:

Depuis que le monde est monde, il a toujours existé une catégorie d'individus, dont la destinée est de servir de «Tête de Turc», dans certaines sociétés et dans certains milieux.

Eh bien, sans crainte d'être désavoué par aucun de mes collègues, je crois pouvoir affirmer, que les fabricants d'horlogerie de notre pays, rentrent dans la catégorie des individus précités et qu'en effet, ils sont devenus la Tête de Turc, non seulement des acheteurs mais aussi de leurs fournisseurs.

Je laisserai hors de cause nos grandes fabriques, dont les ressources leur créent une indépendance telle, qu'elles peuvent, elles, imposer leurs conditions aux fournisseurs et aux acheteurs, donc exactement le contraire de ce qui se produit chez le grand nombre des «comptoirs-établisseurs».

C'est donc de ces derniers que je causerai et auxquels on peut appliquer le titre de la présente correspondance.

Je suis persuadé qu'aucun de mes honorables collègues ne s'en offusquera, attendu que je n'avancerai rien qui ne soit l'expression de la plus stricte vérité.

Les comptoirs-établisseurs qui occupent chez nous des milliers de personnes et qui, bien que ne faisant eux-mêmes ni mouvements, ni boîtes, produisent néanmoins leur bonne part de notre exportation de montres finies, sont accablés depuis deux ans d'augmentations de toutes sortes.

Pas ou peu organisés et incapables de se défendre, ils sont obligés de tout accepter, que les augmentations soient justifiées ou non, sans pouvoir, pour tout autant, en retrouver l'équivalent dans les prix de vente. Aussi depuis deux ans, ce sont des difficultés et des «chamailleries» à n'en plus finir, entre fabricants qui voudraient hausser leurs prix et les acheteurs qui n'en veulent pas entendre parler.

Pourtant, je dois reconnaître, que par la force même des circonstances, le fabricant est parvenu à faire accepter une augmentation à la clientèle, mais une augmentation qui est loin de compenser celles qu'il a dû subir dans sa fabrication.

Les frais généraux ne diminuant pas, au contraire, il est arrivé que son bénéfice a baissé dans une proportion inquiétante.

Alors que se produit-il?

Pour retomber comme on dit «sur ses pieds», il augmente sa production, cherche de nouveaux débouchés et de nouveaux acheteurs, au risque de tomber parfois dans les mains d'un Jaffe et d'un Schapiro quelconque. Depuis deux ans, il lui est impossible de faire un prix de revient exact et durable de ses produits, car, il ne se passe presque pas de semaines ou de mois au cours desquels, il ne survienne pas une augmentation ou un changement de prix quelconque. De là une insécurité et un malaise général dans les affaires.

Une association par exemple, qui n'y va pas de main morte, c'est la *Fédération des Fabricants de boîtes argent*.

Non contente d'avoir fait, il y a une année à peine, des augmentations que je ne discuterai pas, mais qu'on a trouvées exagérées, elle a adressé dernièrement aux fabricants, une circulaire, par laquelle elle

leur annonce, qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1908, ses membres ne vendront plus qu'aux conditions suivantes:

Fin de mois de livraison, dans les 10 jours, 3% escompte,  
valeur 30 jours 2% escompte  
» 60 » sans »

Pourquoi ne pas tout de suite, exiger les paiements d'avance!?

Je ne puis pas croire encore que la Fédération précitée, veuille mettre en vigueur des conditions de paiement aussi raides que celles-là. D'abord, elles sont «anticommerciales» et n'existent chez aucun peuple civilisé; ensuite elles seraient contraires aux intérêts de ceux mêmes qui les voudraient faire adopter et néfastes à beaucoup de ceux qui en seraient les «victimes»; j'ajouterai même qu'elles ne profiteraient qu'aux grandes fabriques de montres qui produisent leurs boîtes.

Ces fabriques, n'ont pourtant pas encore besoin de ce nouvel avantage sur les petits concurrents que sont les comptoirs-établisseurs.

En effet, à de pareilles conditions, quels sont ceux de ces derniers, qui ne réduiront pas leurs commandes et leur stock, au plus strict nécessaire? Et pourtant, c'est surtout parmi les comptoirs-établisseurs, que vous avez votre clientèle, Messieurs de la Fédération des Fabricants de boîtes argent!

Si au moins, le fabricant était payé de ses factures, de la manière dont il règle actuellement, son fournisseur de boîtes, c'est-à-dire à 30 et 60 jours, fin de mois avec 3 et 2% ou à 3 mois sans escompte.

Mais ce n'est malheureusement pas le cas, et à peu d'exceptions près le fabricant ne peut pas compter à date fixe sur le règlement des factures échues.

Il arrive même qu'on ne daigne pas seulement lui répondre, quand il réclame ce qu'on lui doit. Et lorsqu'enfin, il le reçoit, c'est du papier à 4, 5, 6 mois et même davantage, que nos banques lui escomptent au 7 1/2 voire même au 8%, comme c'est le cas actuellement avec le papier allemand. Et tout cela, sans compter les pertes au change, déduction des ports, etc., etc.

Comme on le voit, la situation du fabricant est loin d'être enviable. Aussi faut-il que cela finisse, car, en définitive, qui est-ce qui parcourt le monde à ses frais, à ses risques et périls, à la recherche de nouveaux débouchés et de nouveaux acheteurs?

Qui est-ce qui en rapporte les commandes dont l'exécution occupera et fera vivre tant de milliers de gens dans notre Suisse horlogère?

*C'est le fabricant et personne d'autre.*

Aussi au lieu de lui rendre sa situation toujours de plus en plus difficile et de le considérer comme le «souffre-douleur» dans notre grande famille horlogère, on ferait mieux, dans les Associations et les Fédérations organisées de s'occuper des moyens, encore possibles aujourd'hui et propres à enrayer l'extension que prend la fabrication de l'horlogerie à nos frontières et en général à l'étranger et dont nous constatons les effets. Ce serait, certes, un noble but.

Mais qu'on nous laisse tranquille, une fois pour toutes.

J'espère, du reste, que le Syndicat des Fabricants suisses de montres argent, métal et acier, dont la création est un fait ac-



compli, ne tardera pas à être en mesure de prendre en mains les intérêts de ses membres et de leurs procurer la sécurité durable dans les affaires, sécurité, qui leur a tant fait défaut jusqu'à ce jour.

A ce propos, je me permettrai d'engager ceux des fabricants qui ne l'auraient pas encore fait, à envoyer sans plus tarder, leur adhésion au Comité directeur du Syndicat, à Bienne.

C'est dans l'union et la solidarité seulement, que nous trouverons les moyens d'assurer l'avenir de notre belle industrie.

UN FABRICANT.

**Aux foires de Leipzig**

Foire « d'Avant-Pâques » du 2 au 7 mars 1908 : Le Comité des Foires de Leipzig fait connaître que l'inscription gratuite au « Livre d'adresses des exposants » expire fin décembre 1907.

Réclamer les feuilles d'inscription : à Leipzig au « Mess Ausschuss Handelskammer » ; à Paris, au secrétariat du Comité, 3, rue Martel, qui fournit gratuitement tous renseignements utiles et pratiques.

Cet avis intéresse les fabricants d'articles suivants : céramique, verrerie, métal, bois, etc., dans toutes leurs applications.

**Concours de chronographes rattrapants pour l'Automobile Club de France**

Monsieur le Président de la Commission sportive de l'A. C. F. nous informe qu'il a prorogé, à la demande de plusieurs fabricants, la date du concours.

Le dernier délai pour les dépôts est fixé au 15 mars 1908 et leur livraison à l'A. C. F. est fixée au 1<sup>er</sup> juin de la même année.

**Centenaire de Ferdinand Berthoud**

La chambre syndicale de l'horlogerie de Paris, le conseil d'administration de l'Ecole d'horlogerie et le comité franco-suisse du centenaire de Ferdinand Berthoud, l'inventeur du chronomètre de marine, étaient réunis dimanche après midi, à Paris, à la Sorbonne, pour remettre solennellement à l'observatoire de Paris et au gouvernement suisse, pour l'observatoire de Neuchâtel, les bustes de Ferdinand Berthoud.

M. André Lefèvre, président du conseil municipal, présidait. Il avait à ses côtés MM. Lardy, ministre de Suisse à Paris ; Guillaume, directeur-adjoint du Bureau international des poids et mesures, etc.

M. André Lefèvre a prononcé un discours très applaudi, puis M. Caspari, ingénieur hydrographe en chef de la marine, président d'honneur du comité franco-suisse, a remis à M. Lardy le buste de Ferdinand Berthoud, au milieu des applaudissements de la salle entière qui a écouté debout l'exécution de l'Hymne national suisse, par l'Harmonie suisse, et de la Marseillaise, par la musique du 103<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

M. Lardy, au nom du gouvernement suisse, et M. Puiseaux, au nom de l'Observatoire de Paris, ont remercié le comité franco-suisse du don des bustes qui vont décorer désormais les salles d'honneur des observatoires des deux pays, et la cérémonie s'est terminée par l'exécution d'un programme musical très artistique.

**Bibliographie**

**L'indicateur Davoine.** — Le « Davoine » pour 1908 est sorti de presse ; c'est la 50<sup>e</sup> édition, pour sa 62<sup>e</sup> année.

Nous rappelons que cette utile publication contient : les adresses de l'industrie horlogère suisse et des pays limitrophes, des fabriques de bijouterie, de joaillerie et de pièces à musique ; le tableau des droits de douanes pour tous les pays ; un résumé des dispositions légales sur le

contrôle des matières d'or et d'argent ; des renseignements officiels ; le personnel des légations et consulats suisses et étrangers ; un vocabulaire français et allemand ; les noms des fabricants d'horlogerie inscrits au registre du commerce (un signe spécial indique les fabricants abonnés au téléphone). A propos des tableaux des droits de douane, ajoutons que l'indicateur Davoine renferme toutes les dispositions concernant l'horlogerie, des traités de commerce renouvelés ces dernières années.

Le succès du « Davoine », très grand autrefois, s'est encore affirmé ces dernières années, grâce aux améliorations incessantes apportées tant au fond qu'à la forme. Chaque édition est soigneusement revue et complétée par des renseignements nouveaux et utiles.

Aucune publication de ce genre n'est aussi universellement connue et répandue. Elle est entre les mains de tous les horlogers, et cela dans toutes les parties du monde ; c'est que ses renseignements, pris aux sources officielles, sont complets et d'une exactitude rigoureuse, et en font un bottin non seulement très utile, mais indispensable.

Nous félicitons M. Gogler pour les soins qu'il voue à cette publication et les services qu'il rend à l'industrie horlogère. Nous nous faisons un plaisir de recommander l'achat du « Davoine » à tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de l'industrie horlogère.

La poste étant responsable de la distribution du journal, n'admet d'autres réclamations que celles faites directement par l'abonné auprès du bureau qui le dessert.

**Cote de l'argent**

du 18 Décembre 1907

Argent fin en grenailles . . . fr. 98.— le kilo.  
Argent fin laminé fr. 2.— de plus par kilo.  
Change sur Paris . . . . . fr. 100.37 1/2

**NARDIN, CHRONOMETRES**

LE LOCLE et GENÈVE H 3708 C  
**227 PRIX D'OBSERVATOIRES**

MARINE ET POCHE ET COMPLIQUÉS  
Montres simples de précision par procédés mécaniques 495

Manufacture de Montres 8 jours  
**Graizely & C<sup>ie</sup>**  
La Chaux-de-Fonds H7673C 1290  
Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés  
Interchangeabilité absolue. — Réglage garanti  
En tous genres et tous pays. — Nouveaux prix réduits

**ACHAT AU COMPTANT**  
Montres or, argent et métal genres anglais de 12 à 20 lignes, aussi lots de liquidation ; paiement chez notre banquier, à la Chaux-de-Fonds. H 3665 C 559

Offres à **M. Harrinson & Son** Norton street Liverpool

La maison **Lucien Deleule** de Morteau (France)

a toujours un assortiment de montres cylindre extra-plates, cadrans métal, en boîtes variées, tels que :

Acier mat, bleue, dorée mat, guillochée, vieil argent, vieil argent artistique, damasquinées, etc.

H 2582 C Prix avantageux. 341

**MANUFACTURE „JUNIOR“ ST-IMIER (SUISSE)**  
Jeanneret-Droz (Route du Pont)  
Horlogerie mécanique  
Montre ancre 19 lig. JUNIOR interchangeable non magnétique, syst. breveté, calibre depcs  
Boîtes métal, acier, argent et or  
Qualité garantie, réglage excellent  
Montre ancre 17" et 19" plates (déposé)  
Procédés mécaniques les plus modernes  
Mouvements pour boîtes américaines, 16 size mise à l'heure négative H 4661 J  
5 Médailles or et argent  
Diplôme d'honneur 1346  
Ecole d'horlogerie de St-Imier



**PIVOTAGE D'ECHAPPEMENTS ANCRE**

Spécialité d'axes et de tiges de 12 à 21 lignes

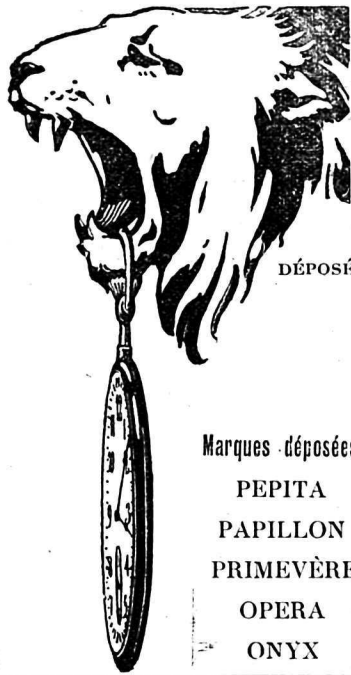
Affentranger, Haas & Plattner, Niederdorf (Bâle)

H5814C Fabrique de vis et fournitures d'horlogerie 814

# SANDOZ WATCH Co

Fabrique à St-Imier

Bureau de ventes à LA CHAUX-DE-FONDS



Montres **ULTRA-PLATES**, hauteur 18 douz.  
**PLATES**, hauteur 26 douz.  
 Montres **10** et **19** Cassolettes  
 Boîtes et emboîtages brevetés  
 Montres **19** plates  
 Interchangeabilité garantie  
 Prix avantageux H 7347 C

Marques déposées :

- PEPITA
- PAPILLON
- PRIMEVÈRE
- OPERA
- ONYX

Répétitions en tous genres  
 avec et sans chronographe

## CHRONOGRAPHES-COMpteURS

Ultra-plats, hauteur av. chr. 24 douz.  
 Idem **Extra-plats**, 16 à 19 lignes.  
 Idem **Hauteur normale**. 1225

**FABRIQUE DE RESSORTS**  
 GENRES DE MONTRES SOIGNÉS

**EMILE GEISER**

SPECIALITÉ: RESSORTS A DEVELOPPÉMENT CONCENTRIQUE  
 FONDUS EN UN SEUL BLOCC  
 ET MONTRES DE PRECISION

**CHAUX-DE-FONDS**  
 RUE DE LA TUILERIE N° 42  
 SUISSE

TÉLÉPHONE 215

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE GEISER CHAUX-DE-FONDS.

## Les seules montres de dames

hors concurrence en prix par la qualité

10 à 13<sup>mm</sup> **ancres** et **cylindres**, à **secondes**, en boîtes or, argent et métal  
 Bl...Y Nouveau: 11 lignes ancre extra-plate  
 Plus ancienne fabrique produisant cette spécialité 654

Les fils de **JEAN AEGLER**, Usine « Reberg », Bienne  
 LA CHAUX-DE-FONDS, rue Léopold Robert, 58

## Fabrique de Cadrans métal

Spécialité: Genre bon courant

Demandez prix et échantillons, 1300 modèles différents  
 Force électrique. — Prompte livraison

Se recommande au mieux

1237

**Nydegger-Monnier**, Bienne  
 rue du Musée, 29

Renseignements commerciaux et Contentieux

## F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

**BALE** (Suisse) Maison fondée en 1869 **ZURICH**

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables.  
 Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les pays.  
 H 5144 Q 957

Horlogerie pour tous pays

## Siegm. NEUMANN

E ALE (Suisse)

Spécialités pour maisons d'exportation

H 7384 C Echantillons à disposition contre références 1230



Montre  
**LUCIDA**  
 Patent

métal, acier, électro, argent  
 et argent doré,  
 mouvement doré, nickelé  
 et gravé



**Dernière Création**

Interchangeabilité garantie

Prix avantageux

Manufacture \*  
 \* d'Horlogerie  
 de Hölstein-Waldenburg  
**CATTIN & CHRISTIAN**

H 3884 C Succursales: 519  
 Holderbank (Soleure) Bubendorf (Bale)

## FABRIQUE DE BOITES

ARGENT ET GALONNÉ

en tous genres et pour tous pays



## GEORGES LEUBA & Co

FLEURIER

Spécialité: Genre RUSSE, CHINE et JAPON

Boîtes Châtelaines. — Boîtes plates et extra-plates

Genres soignés et bon courant

Livraisons très rapides. 761 (H.....N) Outillage perfectionné.



# ✣ AVIS ✣

Les verres de montres calibrés par  $\frac{m}{m}$  et commandés par les clients seulement d'après cette mesure, doivent, afin d'éviter des erreurs être également étiquetés par  $\frac{m}{m}$ .

La Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, étiquettera donc à l'avenir ses verres par  $\frac{m}{m}$  seulement. Cependant l'introduction de cette étiquette portant **seulement** le  $\frac{1}{10}$  de  $\frac{m}{m}$  ne pourra guère se faire avant Mai 1908, après que les étiquettes en stock (par  $\frac{1}{8}$  et  $\frac{1}{16}$ ) seront épuisés et les nouveaux assortiments d'étiquettes complètement prêts.

Pour assortir commodément les verres par  $\frac{1}{10}$  de  $\frac{m}{m}$  nous recommandons notre layette V. U. S. par  $\frac{1}{10}$  de  $\frac{m}{m}$ , laquelle peut être obtenue chez tous les marchands de fournitures.

Société des Fabriques de verres de montres réunies  
Limited  
**Strasbourg** (Alsace).

1384 H 7236 C

## Fabricants d'horlogerie

qui désirez travailler avec la France, ses colonies (Algérie, Indo-Chine, Madagascar, etc.), et les maisons d'exportation de Paris. — Au moment où vous établissez vos budgets de publicité pour 1907 n'oubliez pas d'y inscrire :

H 8171 C 1386 20, Rue Gambetta, BESANÇON

Spécimen et tarif de publicité envoyés franco sur demande. Un de nos représentants effectue des tournées régulières en Suisse et se tient à la disposition des clients.

„La France Horlogère“  
Revue universelle de l'horlogerie

## BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Crédits documentaires. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Achat, vente et garde de titres. — Location de coffres-forts. — Encaissement de coupons. — Avances sur titres. — Emission de billets de dépôt 4% à 1, 2 et 3 ans et  $3\frac{3}{4}\%$  à 5 ans. — Prêts hypothécaires et sur cédulas. — Lettres de crédit. — Service d'épargne: Dépôts jusqu'à fr. 5000 4%.

Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour doreurs. La Banque émet aux meilleures conditions des chèques sur toutes les principales villes du globe. H 8276 C 1411

VERITABLE

# ROSSKOPF & C<sup>IE</sup>

## PATENT

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Montres de précision anti-magnétiques, ayant obtenu les plus hautes récompenses

Exiger La „Lyre“  
au centre de la marque.

H 1304 C

177



GENUINE

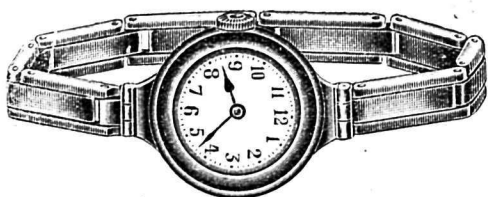
## Maison spéciale pour la fabrication de BRACELETS-MONTRES EXTENSIBLES

en or, argent, doublé  
acier oxydé

simples, solides, élégants

1078

Systèmes et modèles variés. — Brevetés dans tous les pays.



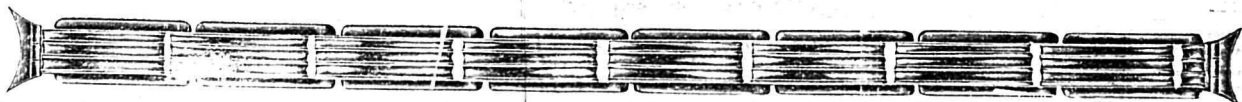
Pratiques et commodes,  
tenant ferme  
dans toute position.

Envoi d'échantillons  
sur demande



Seul fabricant:  
**J. Emrich, Pforzheim**

Livrés aux fabricants  
d'horlogerie prêts à y fixer  
les calottes. H 6745 C



**J. C. Breitmeyer**  
 H 7846 C Successeur de **J. Calame-Robert** 1340  
**La Chaux-de-Fonds**  
 Montres or soignées pour Hommes et Dames  
 Spécialité de montres avec bulletin d'Observatoire  
**Prix modérés.** Conditions spéciales aux fabricants.

III<sup>e</sup> Classe.



**OBSERVATOIRE CANTONAL**  
 Bulletin de Marche

du Chronomètre de Teché, échappement à ancre, spiral avec Breguet,  
 N<sup>o</sup> 1022, un mille vingt-six (10226)  
 de Monsieur **J. C. Breitmeyer** à La Chaux-de-Fonds.

NB Les chronomètres sont comparés tous les jours à la pendule normale de l'Observatoire, réglée sur le temps suisse.  
 Le signe + dans la colonne Marche diurne indique le retard, le signe - indique l'avance.

Date	Marche diurne	Variation	Température moyenne Celsius	Remarques
1907 Mai 26-27	-4.3	+0.5	15.3	Position horizontale, cadran en haut.
27-28	-3.3	+0.5	15.2	
28-29	-3.3	+0.5	15.6	
29-30	-3.7	+0.4	15.0	
30-31	-3.3	+0.2	15.1	
31-1	-3.1	+0.1	15.3	
Juin 1-2	-3.0	+0.6	15.0	
2-3	-2.4	+0.6	15.1	Position verticale, pendule en haut.
3-4	-1.8	+0.9	15.2	
4-5	-0.9	+0.9	15.3	
5-6	-3.3	-2.4	15.3	
6-7	-2.5	+0.8	15.4	
7-8	-1.6	+0.9	15.1	
8-9	-2.0	-0.4	15.3	
9-10	-2.3	-0.3	15.6	

Marche diurne moyenne. = 2.75  
 Variation diurne moyenne = 0.67  
 Variation des marches moyennes du plat au pendu = 1.43  
 Différence entre la marche diurne à l'épreuve et la marche moyenne dans la position verticale = 0.2

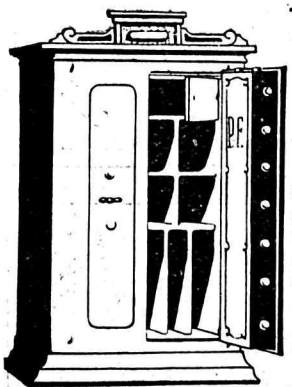


Certifié conforme:  
 Le Directeur de l'Observatoire cantonal,  
 J. L. Arnet.

**TECHNICUM DU LOCLE**

**École d'Horlogerie.** Le poste de **maître de pièces compliquées** est mis au concours. H 8209 C  
 L'entrée en fonction se fera suivant convenance.  
 Le cahier des charges est à la disposition des intéressés.  
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Administrateur du Technicum du Locle, qui recevra les inscriptions des candidats jusqu'au **30 décembre 1907.** 1402

**Technicien-Chef de fabrication**  
 de première force, capable de diriger importante fabrication de pièces soignées, trouverait engagement avantageux dans maison de La Chaux-de-Fonds. Place stable et bien rétribuée. Entrée au plus tôt.  
 Adresser offres avec références sous chiffres K 8161 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1388



**LA FABRIQUE PÉCAUT FRÈRES**  
 Numa Droz, 133 et 135  
 ensuite de l'agrandissement de ses locaux et de l'acquisition de nouvelles machines, est à même d'exécuter promptement et à prix modérés tout ce qui concerne l'art du coffre-fort et l'installation de bureaux modernes. H 6988 C 1436

**Outils et Fournitures d'Horlogerie**  
**LEDERMANN, FILS** 1027  
 Gros **FLEURIER** Détail  
 Envoi du prix-courant sur demande. H 5352N

**Cliches**  
 Gravures sur bois  
 Spécialité: Dessins pour Catalogues et Prix-courants  
**R. Haefeli & Co**, Chaux-de-Fonds

**C. MEYER-GRABER**  
 LA CHAUX-DE-FONDS  
**Montre Roskopf soignée**  
 Marques déposées



**Assortiments Roskopf**  
**Fritz GRANDJEAN**  
 H 1800 C Le Locle 243

**Espagne Italie Russie**  
 Pour ces pays nous cherchons **grossistes** à qui nous concéderions vente exclusive de nos articles déposés 0, 12, 16 size emboitage américain. **Interchangeabilité. Précision.** H 1642 C  
**Rode Watch Co**, La Chaux-de-Fonds. 246



Fabrique de **Balanciers**  
 cylindre 1200 pour la fabrication et l'exportation  
 Spécialité de **petits balanciers plats** dorés et non dorés, calibrés au 100/000 mm.  
**X. Aberlin**  
 Cortébert (Jura-Bernois)

**Horlogerie compliquée**  
 Répétitions en tous genres 1035 Spécialité de H 6523 C  
**Chronographes 16 lignes** avec et sans compteur de minutes  
**Ernest Goy-Baud**  
 Parc 81, LA CHAUX-DE-FONDS

**FABRICATION DE Pierres fines**  
**S. Fell-Daehler**  
 BI Y Nidau 845  
 Spécialité de pierres grenats Moyennes et échappements, bonne qualité, trous polis et réguliers. Bon marché.

Fabricant bien installé pour la petite pièce ancre bon courant et genre soigné 9, 10 et 11 lig.  
**cherche preneur régulier.**  
 Prix avantageux. S'adresser s. chiffr. BI 1945 Y à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 1366

Qui fabrique les montres 8 jours marques H 8198 C  
**„Hebdomas“** et **„Hobdens“**  
 Offres **Case postale 269, La Chaux-de-Fonds. 1395**

On offre à vendre **2 appareils pour la fabrication du gaz de gazoline.**  
 Adresser offres sous chiffres **U 8183 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1391**

**SI**  
 vous ne trouvez pas le 1401 **Répertoire Chopard** des marques de fabrique, dont le 15<sup>me</sup> supplément au 31 décembre courant paraîtra en janvier 1908. Prix du fascicule de 1907, Fr. 2.—. Prix de la collection complète depuis 1880 à 1907, Fr. 30.—. H 8204 C  
 A l'agence commerciale **Albert Chopard**  
 6, Stavy - Mollondin, 6 **La Chaux-de-Fonds**

Fabrication de cartons en tous genres pour l'horlogerie  
**Oscar Maibach, St-Imier**  
 Prix-courant et devis H 4751 J à disposition 1368  
 12 machines en fonctions

**Genre Allemand**  
 Qui fait montres cylindre argent galonné, hommes et dames, articles très bon marché, en remontoir et clef. Faire offres avec prix pour paiement comptant à **Case postale 955, La Chaux-de-Fonds.** H 8186 C 1392

**Commis**  
 muni de références de premier ordre connaissant à fond la comptabilité, les travaux de bureau, la fabrication de l'horlogerie, ayant l'habitude des voyages, cherche place stable pour époque à convenir. Adresser offres par écrit sous chiffres Yc 8232 C à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1403

**Associé**  
 Une importante fabrique d'horlogerie, située dans un village du Jura, ayant un outillage tout à fait moderne, bien organisée et fabriquant une montre de bonne qualité et d'écoulement facile, demande associé ou commanditaire, pouvant s'occuper de la partie technique ou commerciale. 1409  
 Adresser offres sous chiffres **F 8269 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

On demande offres pour **mouvements** finis 18 1/2 lig. 22/12 ancre 15 rubis, spiral plat, cadran métal, bon réglage.  
 Faire offre si possible avec prix sous chiffres **E 8264 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1407**

On offre, par occasion, 3 grosses 1405  
**boîtes galonnées lépines 12 1/2 rem., à conditions favorables et exceptionnelles.** Adresser les offres s. E 4862 J à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

**BREVETS D'INVENTION**  
 MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODÈLES.  
 OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.  
**MATHEY-DORET** Ing.-Conseil  
 H 399 C 56

**MONTRES OR**  
 Les fabricants de petites montres 14 et 18 k. genre bon courant, pouvant livrer avantageusement sont priés de faire leurs offres sous **X 4812 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 1389

**Employé**  
 occupant poste de confiance, très au courant des affaires d'horlogerie, comptabilité, correspondance française, allemande et anglaise, cherche autre engagement pour époque à convenir. — Offres sous **Gc 8286 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1410**

**Demande d'emprunt ou de commandite**  
 Pour le développement d'une fabrique de diverses parties de l'horlogerie, en pleine prospérité dans le Val de St-Imier on cherche en prêt ou en commandite une somme de fr. 10,000.—. Garanties de tout repos. S'adresser pour tous renseignements à **M. Auguste Jaquet**, notaire, La Chaux-de-Fonds. H 8272 C 1413

Aux fabricants d'horlogerie **Voyageur.** Homme marié visitant la clientèle particulière pour la vente à l'abonnement de l'horlogerie depuis 7 ans, cherche place analogue ou autre pour le 15 janvier 1908. Références de 1<sup>er</sup> ordre. Ecrire sous **Voyageur 1555**, poste restante, **La Chaux-de-Fonds.** H 10020 L 1398

**La fabrique PAUL-D. NARDIN** H 8311 C  
**au Locle**  
 demande un 1445  
**bon visiteur**  
 connaissant à fond toutes les parties ainsi que le jouage de la boîte et la terminaison de la montre en qualité soignée.

**TERMINEUR**  
 est demandé pour montres à ancre, 19<sup>me</sup>, qualité soignée. On fournirait les mouvements serts, boîtes et cadrans.  
 Adresser offres sous chiffres **K 8303 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1416**

**Aide-technicien**  
 Fabrique d'horlogerie du Jura cherche jeune homme ayant déjà certaine pratique dans la construction de nouveaux calibres.  
 Entrée au plus vite. Adresser offres sous chiffres **L 8310 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1414**



# GLORIA WATCH CO.

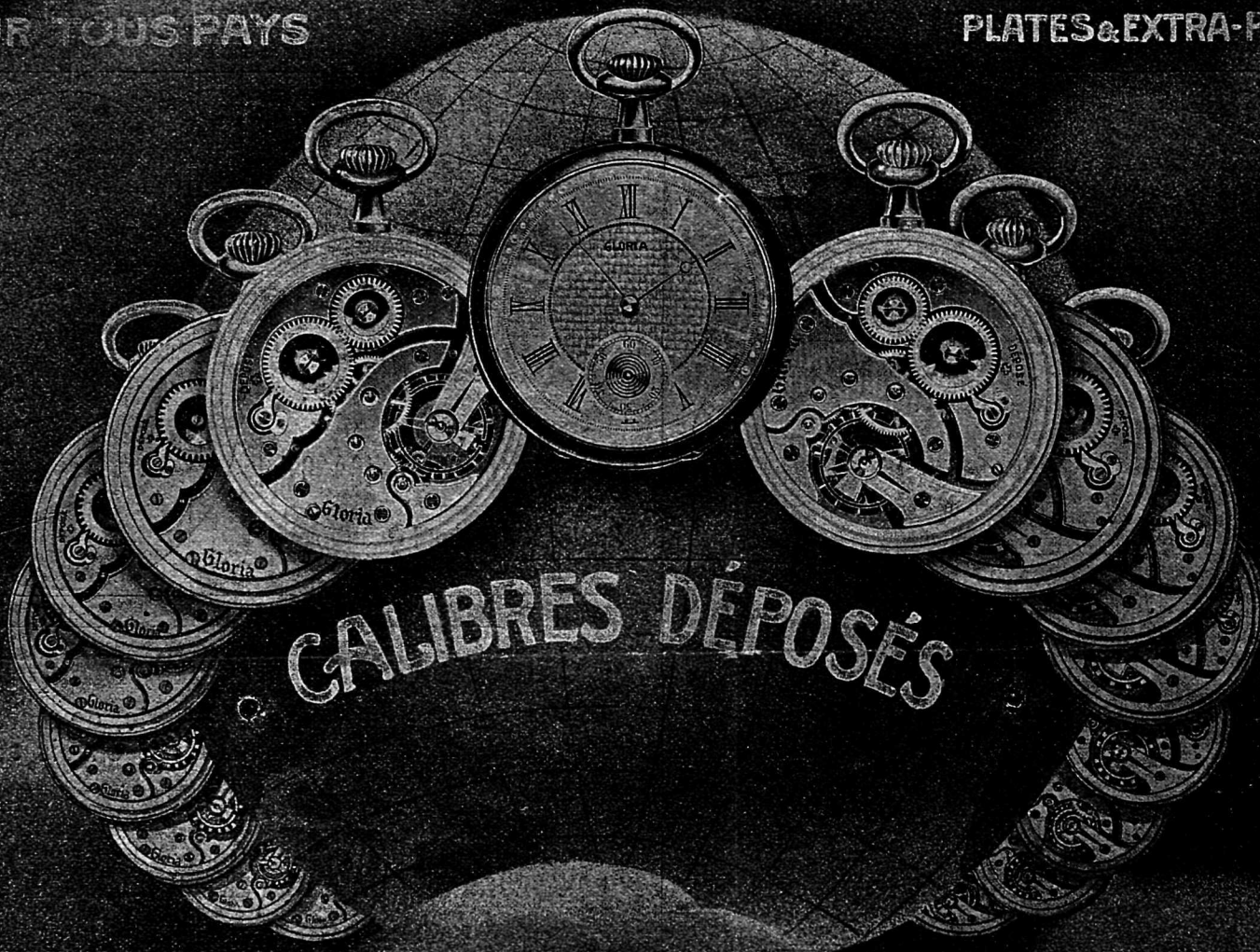
SONVILIER SUISSE

Maison fondée en 1830

Maison à PARIS  
122 Rue de Rivoli.

EXPORTATION & GENRES  
POUR TOUS PAYS

SPECIALITÉ DE MONTRES  
PLATES & EXTRA-PLATES



CALIBRES DÉPOSÉS

## LES MONTRES GLORIA

sont GARANTIES comme RÉGLAGE  
BIENFACTURE, ÉLÉGANCE, SOLIDITÉ,

*se fabriquent en tous genres  
de boîtes & métaux*

La Fabrique ne traite qu'avec maisons de gros et offre monopoles pour la vente exclusive de ses produits



Dans une des premières maisons d'exportation d'horlogerie sont

## à occuper trois nouvelles places

pour bureau, ainsi que des voyages en Espagne, Russie, Angleterre, Orient, Scandinavie et Amérique du Sud. 1418

Seules des personnes bien capables, connaissant à fond les affaires d'horlogerie et ayant, si possible, déjà occupé de pareilles places, sont priées d'adresser leurs offres détaillées sous chiffres BI 8320Y à Haenstein & Vogler, Bienne.

### Montres nacre-écaille, ivoire et honestite

Dernières nouveautés  
17 et 19", ancre, à tirette, sans balancier visible

**J. KULLMER Fils**, Rue de la Tuilerie 30-32  
LA CHAUX-DE-FONDS — Téléphone 973

4024 **Montres 8 jours** H 6478 C  
19 et 24", sans balancier visible. — Réglages garantis

### Technicien-mécanicien

au courant de la construction des machines d'horlogerie modernes, livre plans complets de machines, sur commandes: études, plans d'installation complets, renvois, transmission. Prix modérés. Adresser les offres sous K 4904 J à Haenstein & Vogler, Bienne. 1417



H 882 C 109

**FABRIQUE D'AIGUILLES**  
H 2599 N pour tous pays 196  
**CH<sup>s</sup> KAUFMANN, Fleurier**  
Successeur de Kaufmann frères  
Maison fondée en 1850. Téléphone.

**Fabrique de boîtes**  
métal et acier, en tous genres et grandeurs  
brutes et finies  
897 TRAVAIL SOIGNÉ H 3183 F  
Spécialité de boîtes à vis  
**FABRIQUE DE MONTILIER, près MORAT**

## GALILEO GALILEI, MILAN

Giornale degli Orologiai  
seul journal d'horlogerie en Italie  
2 Nos par mois  
Pour la publicité s'adresser exclusivement à l'agence de  
publicité Haenstein & Vogler A.-G.  
Tarif et Nos specimen à disposition.

## Fabrique d'Horlogerie La Champagne Louis Müller & C<sup>ie</sup>

Rue du Faucon, 21 **BIENNE** (Suisse)  
Route de Boujean

### Fabrique d'Horlogerie

par procédés mécaniques modernes  
Machines et outillage les plus perfectionnés  
Interchangeabilité complète

St-Louis 1904: Médaille d'or (individ.) — Grand Prix collec.



DIDO

### Spécialité de Montres

Grandeurs 10 1/2 lignes, en tous genres de boîtes

Marques et calibres déposés

Exposition permanente et complète  
d'échantillons



ASTER

Catalogue richement illustré sera adressé  
1059 H 6649 C contre références seulement.

### La Manufacture d'Horlogerie

## „LE PÈRE” AU LOCLE (SUISSE)

fournit avantageusement tous  
les genres de **MONTRES à RÉPÉTITION**  
en grandeurs de mouvements 17 à 24 lignes

Bureaux techniques.

Tous les calibres sont la propriété de la maison.

H 7113 C Plus de 200 modèles différents. 1461

GRAND PRIX: MILAN 1906

### Vient de paraître

62<sup>me</sup> année 1908 50<sup>me</sup> édition

## Indicateur-Davoine

et indicateur général de l'horlogerie suisse et pays limitrophes

Recueil des adressés de cette industrie et des fabriques  
de Bijouterie, Joaillerie et Pièces à musique

Un résumé des dispositions légales sur le contrôle des matières d'or et d'argent  
Consultez dans l'édition 1908 les nouveaux droits de douane  
avec tous les pays

Un vocabulaire français-allemand et des renseignements utiles  
H 8291 C Prix: Suisse 4 fr., autres Pays 5 fr. 1412

**A. GOGLER**, éditeur

Rue du Parc, 9<sup>ter</sup> LA CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc, 9<sup>ter</sup>

## FABRIQUE DE BOITES ARGENT ET GALONNÉES J. Meier & C<sup>ie</sup>, St-Imier

Installation moderne H 214 J 79

Boîtes en tous genres

Spécialité de genres lentilles extra plates

Prompte et sérieuse exécution. — Téléphone.

## J.-H. HASLER

rue de la Paix, 89

LA CHAUX-DE-FONDS

### Fabrique d'horlogerie

pour tous pays

H 2536 C

334

Spécialité de  
montres quantièmes de 16 à 30 lig.

Système Roskopf Quantièmes  
breveté N° 27957



## Fabricants, Négociants, Banquiers

qui avez des expéditions d'horlogerie, de marchandises  
diverses, ou de valeurs, assurez vos envois auprès de:

# „LA MARINE”

Compagnie anglaise

## d'assurance des risques de transport

fondée en 1836 au capital de fr. 25,000,000.— dont  
fr. 4,500,000 versés. - Réserves fr. 17,500,000 la plus an-  
cienne et la plus puissante des Compagnies d'assuran-  
ces des risques de transport, qui accorde les plus gran-  
des facilités à des conditions extra-avantageuses.

Assurances **par terre** et **par eau**, par poli-  
ces spéciales d'abonnement ou en bloc. Polices en bloc  
à prime annuelle sans inscription dans un carnet, système  
nouveau pratique et avantageux.

Pour renseignements s'adresser à M<sup>r</sup> Alfred  
Bourquin, Directeur à Neuchâtel, ainsi  
qu'à l'agent principal à la Chaux-de-Fonds,  
M<sup>r</sup> **L.-Alf. Besse**, Numa Droz 85. H 6459 N 1327

## Küng - Champod & C<sup>ie</sup>

LA CHAUX-DE-FONDS, Daniel JeanRichard 13 H 2502 C 327

### Montres Or pour Dames et Hommes

10 à 19", à cylindre, hauteur normale et extra-plates

—o Grand choix en Montres fantaisie et décorations o—  
Bon courant. Prix très avantageux.